

MODULE 3

MANUEL DU FORMATEUR

Rôle des personnes référentes de la composante militaire en matière de protection de l'enfance

Alerte précoce

BUT

Cet exercice a pour but d'améliorer la compréhension des apprenants quant à la manière dont les contingents militaires peuvent répondre aux situations au niveau tactique, pour protéger les droits des enfants et promouvoir une réponse intégrée et complète en matière de protection de l'enfance dans la zone de mission.

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

- Aborder le rôle de la composante militaire en appui de la protection de l'enfance dans la zone de mission des Nations Unies, en ce qui concerne l'identification d'indicateurs d'alerte précoce des six violations graves commises contre les enfants
- Reconnaître les réponses militaires qui s'imposent face à des situations réalistes au niveau tactique, et identifier les sources d'autorité juridique et l'obligation de prendre des mesures
- Décrire le cadre opérationnel de la collaboration avec les forces et les partenaires du pays hôte, et l'approche à adopter pour partager les préoccupations et prendre des mesures, le cas échéant
- Aborder les rôles et les fonctions des autres composantes de mission et des acteurs extérieurs par rapport aux questions de protection de l'enfance
- Reconnaître les processus et les questions liés à la coordination des acteurs de la mission
- Identifier les tâches militaires impliquées dans la réponse intégrée de la mission pour atténuer le risque de violations graves contre les enfants

DIRECTIVES SPÉCIFIQUES À UNE MISSION

Pour les besoins de cet exercice, utiliser le modèle de la directive du commandant de la force sur la protection de l'enfance, les règles d'engagement de la mission Y et d'autres documents distribués dans le cadre du Module 2.

CONTEXTE

Dans le pays E, les combats entre les forces armées et les groupes armés sont ininterrompus depuis des années. Plus de cent groupes armés, notamment les groupes armés étrangers opèrent

dans différentes régions du pays avec des agendas politiques divers, y compris le contrôle des zones riches en ressources naturelles. Le pays fait face à une situation sécuritaire désastreuse, à des attaques perpétrées contre les civils et les communautés notamment les femmes et les enfants, à des violations graves des droits humains, aux déplacements et à la pauvreté extrême. Le crime organisé transnational, le commerce des armes non régulé et les flux illicites ont alimenté et perpétué le conflit. Les groupes armés sont financés par le biais de trafic illicite de ressources naturelles et par des États étrangers. Les minéraux et les ressources pillables notamment le charbon, l'argent, l'or, le bois et le gibier sauvage ont contribué à l'augmentation du travail des enfants. D'après le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), dans la seule province nord-ouest du Pays E, plus de 30 000 enfants sont utilisés pour des travaux dangereux dans les mines.

L'opération de paix actuelle des Nations Unies dans le Pays E, la UNSME, est une opération multidimensionnelle de maintien de la paix avec un mandat robuste. Ses priorités stratégiques comprennent la protection des civils, y compris les femmes et les enfants, la protection et la promotion des droits de l'homme, l'aide au désarmement, à la démobilisation, au rapatriement, à la réintégration et à la réinstallation (DDRRR), ainsi que la lutte contre la violence locale et l'appui à la stabilisation des institutions de l'État. La mission doit améliorer la mobilisation communautaire, renforcer son mécanisme d'alerte précoce et prendre pleinement en compte la protection de l'enfance et le genre comme des sujets transversaux au cours de son mandat.

La UNSME comprend 13 000 personnels militaires, 660 observateurs militaires et officiers d'état-major, 600 policiers et 1000 unités de police constituées. La mission est dotée d'un système consolidé d'alerte précoce et d'appréciation de la situation. L'anticipation des violations et des menaces de sécurité est d'une importance fondamentale. La mission continue de subir le plus grand nombre de décès chez le personnel du maintien de la paix. Dans le cadre d'une réduction progressive de ses opérations, la UNSME, en étroite collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres parties prenantes compétentes, est censée résoudre les problèmes de capacités, notamment ceux des forces de sécurité du Gouvernement, créer les conditions nécessaires pour que les institutions de l'État gèrent les zones du pays qui ont atteint une stabilité relative. Entre temps, la mission consolide sa présence dans le secteur nord-ouest et les zones sensibles du pays où un conflit actif persiste, et qui sont aussi les plus riches en ressources naturelles.

Certains critiques considèrent que UNSME ne fait pas assez pour protéger les civils et répondre aux préoccupations des citoyens ordinaires. La responsabilité des auteurs de fait reste faible. La désinformation est aussi un problème sur le terrain. L'idée selon laquelle il y a un « parti pris » de la mission en faveur des forces armées du gouvernement du pays hôte pour neutraliser des groupes armés spécifiques - a été utilisée politiquement, y compris par les pays qui soutiennent les groupes armés et les milices, ce qui met à mal la crédibilité du pays. Les protestations et les incidents se sont aggravés dans le pays, ce qui a mis en danger le personnel et les installations des Nations Unies.

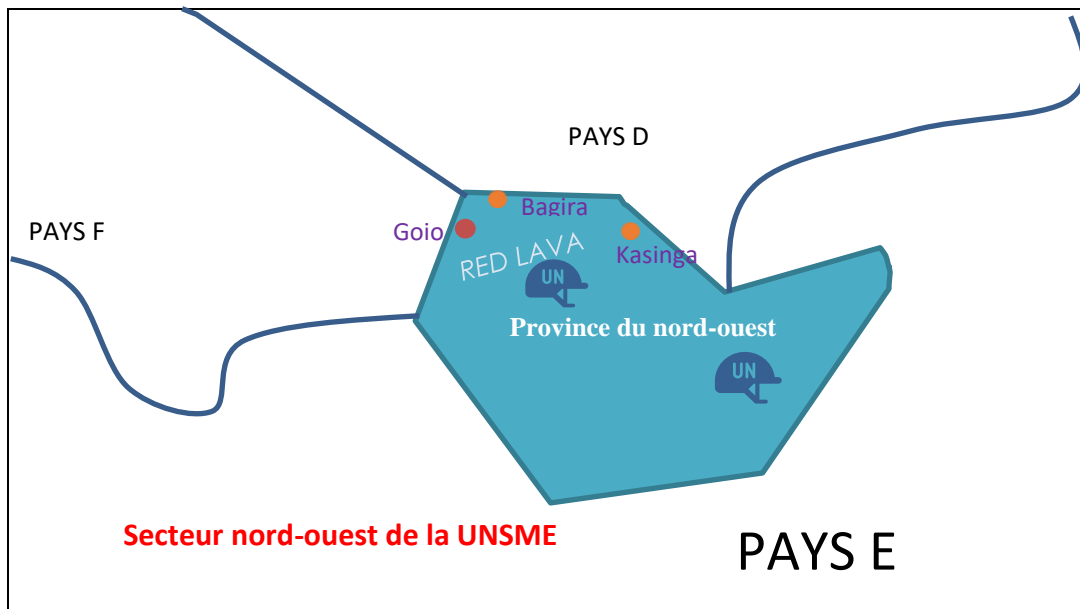
Dans ce climat, une force sous-régionale composée de soldats issus des pays voisins a entamé son déploiement à la demande du gouvernement du Pays E. Les troupes régionales ont pour mandat de lutter contre les groupes armés anti-gouvernementaux et de coopérer avec la UNSME.

La semaine dernière, le Représentant spécial du Secrétaire général (RSSG) et le chef de mission de la UNSME a fait un exposé détaillé à l'équipe des hauts responsables de la mission et aux membres de l'équipe de pays des Nations Unies sur la nécessité de restaurer la légitimité de l'autorité du gouvernement de l'État hôte sur la gestion des ressources naturelles, d'augmenter les recettes du pays pour favoriser le développement, d'appuyer les forces de sécurité du gouvernement hôte pour un fonctionnement indépendant, de renforcer les alertes précoces et la capacité à anticiper les menaces, notamment par le biais de l'engagement communautaire. Les nouvelles orientations stratégiques du RSSG ont été envoyées à l'ensemble des composantes en uniforme et civiles, afin d'encourager la coordination.

Le pays E a ratifié les principaux instruments internationaux des droits de l'homme et du droit humanitaire. Ce pays est partie à la Convention relative aux droits de l'enfant et son Protocole facultatif et à la Convention sur les pires formes de travail des enfants de l'Organisation internationale du Travail (OIT). Ce pays a approuvé les Principes de Vancouver sur le maintien de la paix et la prévention du recrutement et de l'utilisation d'enfants soldats et la Déclaration sur la sécurité dans les écoles.

SITUATION

Goio, Kasinga et Bagira sont les principales villes frontalières de la province nord-ouest du Pays E. Elles se trouvent dans la région de Red Lava qui comprend la zone des trois frontières du Pays E, du Pays D et du Pays F. Red Lava se situe dans la zone de responsabilité du secteur nord-ouest de UNSME.



Cette zone a bénéficié d'une période de stabilité relative après les opérations militaires conjointes de la UNSME/ du Pays E et des interventions de DDRRR résultant du rapatriement de centaines d'éléments armés étrangers. La réapparition soudaine de groupes armés qui avaient été actifs dans la région et les mouvements transfrontaliers ont ravivé un climat d'insécurité.

La région de Red Lava fait partie des plus mal classées dans l'indice de développement humain et la violence armée récente a anéanti toute tentative de développement. L'année dernière, les habitants de Goio ont découvert de l'or dans le sol d'une montagne de la zone, il s'avère qu'il s'agissait d'une mine de minéraux précieux. Depuis lors, des mouvements continus ont lieu, y compris une mobilité transfrontalière de véhicules et de personnels locaux et étrangers, notamment les femmes et les enfants, les membres des groupes armés communautaires, les travailleurs migrants et les mineurs non accompagnés des pays voisins, tous attirés par les activités d'exploitation minière illégale.

Bien que le gouvernement du Pays E ait adopté une législation ad hoc et mis en place un comité interministériel chargé de superviser un plan d'action pour coordonner les actions visant à mettre fin à la présence des enfants dans les opérations minières, le travail des enfants dans les mines reste un problème. La région de Red Lava ne fait pas exception, on craint que plus d'enfants soient recrutés pour assurer des travaux dangereux. Les forces de sécurité et les inspecteurs du travail du gouvernement hôte ne prennent pas de mesures, ce qui conduit à une impunité totale pour le travail d'enfants et d'autres violations commises contre les enfants, qui restent impunies.

Les changements climatiques contribuent aussi à l'instabilité. La sécheresse a mis à genoux les agriculteurs et les éleveurs locaux, ce qui entraîne des déplacements, des conflits et des heurts intercommunautaires, y compris au niveau transnational, à propos des pâturages et de l'accès aux sources d'eau. Les forces du gouvernement hôte ont accusé à plusieurs reprises, les communautés de Red Lava d'être affiliées à des groupes armés. Les incursions des forces armées et de la police du gouvernement hôte, notamment pendant la nuit, pour rechercher des armes et de l'or et pour arrêter les combattants armés, y compris les enfants, ont été fréquentes.

L'assistant chargé de la liaison avec la population locale stationné au quartier général du secteur nord-est de la force a reçu des appels de la personne référente d'un réseau d'alerte locale qui a indiqué que le comité de femmes pour la paix de Bagira craignait que les membres locaux des groupes armés aillent de village en village avec des hommes étrangers et manipulent les chefs traditionnels. Il a donné l'ordre aux autorités communautaires de « mettre à disposition » des garçons et des filles pour les activités minières et d'autres tâches. Dans le cadre d'une autre alerte, un missionnaire en poste à Goio a déclaré que les enseignants faisaient l'objet de menaces et avaient cessé d'enseigner. De ce fait, les élèves âgés de 12 à 17 ans sont déscolarisés et traînent dans des lieux douteux.

Une réunion du groupe de travail sur la protection a été organisée pour évoquer une réponse opérationnelle suite aux dernières menaces qui ont ciblé la zone, et une équipe mixte de protection de la population civile - y compris la protection de l'enfance, les affaires civiles, les droits de l'homme, la protection des civils et le personnel de protection des femmes - est

disposée à se déployer dans les villages de Bagira et de Goio pour évaluer les besoins de protection.

Les médias nationaux ont déjà procédé à des signalements sur la situation de Bagira et de Goio et la UNSME est critiquée pour avoir échoué à protéger les enfants dans la zone.

EXIGENCES

Sur la base de chaque situation décrite, les apprenants, travaillant au sein des groupes désignés, doivent aborder et analyser le(s) scénario(s) et préparer une présentation de 10 minutes qui devra être exposée en plénière, au commandant de secteur/de brigade et le conseiller principal pour la protection de l'enfance.

EXERCICE 1

Vous êtes le chef de la cellule G3 du quartier général du secteur du nord-ouest de la UNSME. Suite aux rapports de l'assistant chargé de la liaison avec la population locale, le commandant de secteur/de brigade vous a demandé de :

- 1) Recommander les mesures que pourraient prendre les militaires de la UNSME pour atténuer les menaces contre les enfants, à Bagira, Goio et Kasinga
- 2) Identifier les composantes de mission et les acteurs extérieurs qui devraient être impliqués dans l'opération ou en être informés
- 3) Prodiguer des conseils sur l'engagement communautaire

EXERCICE 2

Vous êtes la personne référente de la force en matière de protection de l'enfance en poste au quartier général du secteur nord-ouest de la UNSME. Le commandant de secteur/de brigade a demandé une réunion pour être informé des derniers développements. Veuillez préparer les éléments clés du point de situation :

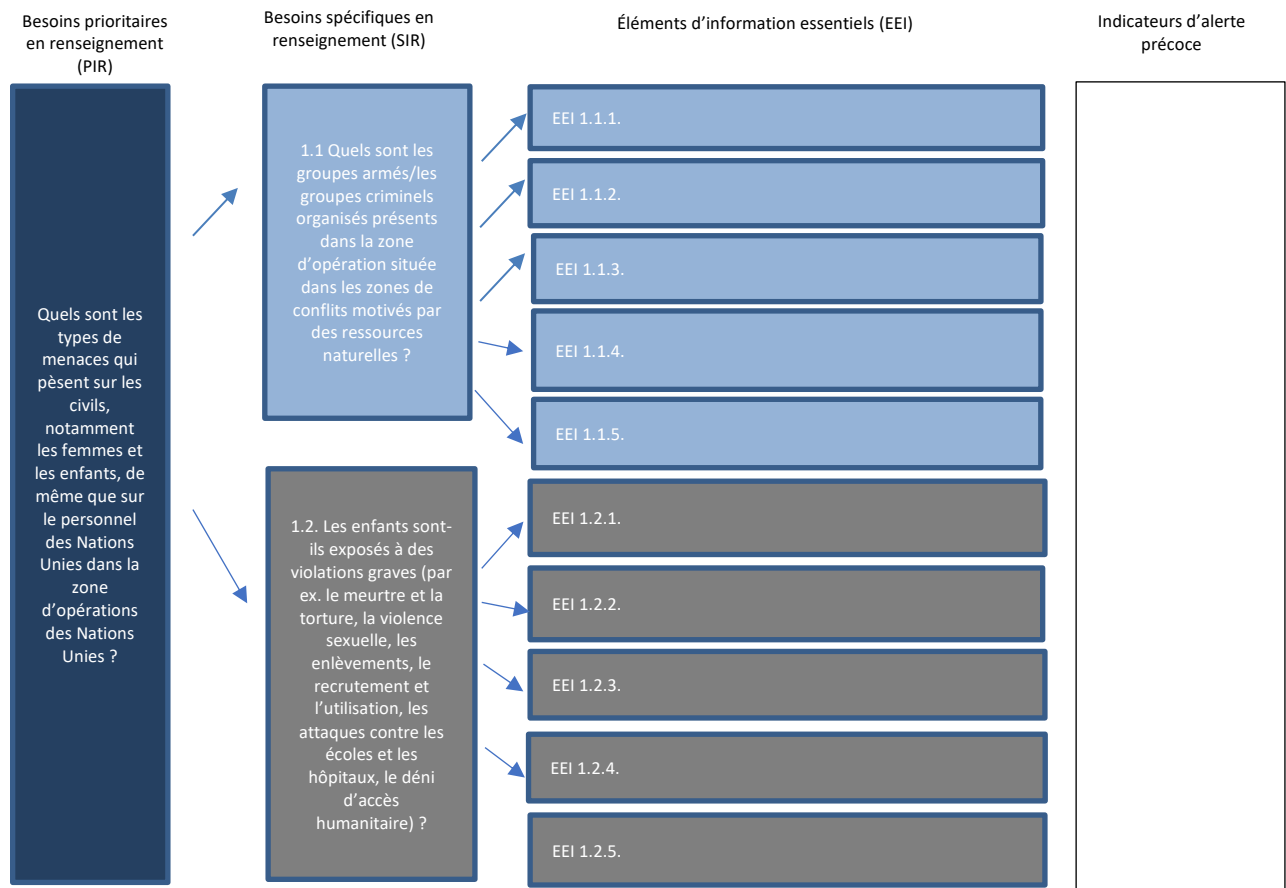
- 4) En fonction des informations obtenues auprès de l'assistant chargé de la liaison avec la population locale sur le type de violations et de violences commises contre les enfants susceptibles de survenir dans la zone des villes frontalières et leurs implications pour les militaires de la UNSME

EXERCICE 3

Vous êtes le chef de la cellule G2 du quartier général du secteur nord-ouest de la UNSME. Le commandant de secteur/de brigade a demandé à votre cellule de mettre à jour le plan d'acquisition d'information du secteur pour mieux tenir compte des questions de protection de l'enfance et de sécurité dans des zones où les conflits sont motivés par les ressources naturelles. Le Mécanisme de coordination du renseignement aux fins du maintien de la paix a défini les besoins prioritaires en renseignement : « Quels sont les types de menaces qui pèsent sur les

civils, notamment les femmes et les enfants, de même que sur le personnel des Nations Unies dans la zone d'opérations des Nations Unies ? »

- 5) Décomposer les besoins prioritaires en renseignement et les besoins spécifiques en renseignement en séries de questions plus courtes (éléments essentiels d'information) qui reflètent les préoccupations du commandant du bataillon ou de secteur/de brigade en matière de protection de l'enfance et sur le plan opérationnel, à Red Lava
- 6) Développer des indicateurs d'alerte précoce spécifiques aux violations graves contre les enfants pour le scénario proposé, afin d'aider les unités militaires à acquérir des informations



DÉROULEMENT DE L'EXERCICE

Les groupes disposeront de 120 minutes (2 heures) pour évoquer la (les) situation(s), formuler des recommandations et préparer la présentation/le rapport. Pour les questions 5 et 6, les groupes peuvent utiliser le modèle de plan d'acquisition d'information. Chaque groupe dispose de 10 minutes pour présenter ses solutions en séance plénière. Le(s) formateur(s) examineront le rapport écrit et feront part de leurs commentaires à chaque groupe séparément.

NOTES DESTINÉES AU FORMATEUR

Cet exercice a pour but de proposer aux personnes référentes de la composante militaire en matière de protection de l'enfance des exemples de situations possibles qu'elles pourraient rencontrer au niveau opérationnel au sein du quartier général de secteur/de brigade. Le scénario est fondé sur des événements réels survenus dans le cadre d'une mission spécifique.

Le(s) formateur(s) doivent accompagner/guider les groupes de discussion pour veiller à ce que les apprenants comprennent le but de cet exercice et restent concentrés sur les questions à aborder. **Du point de vue de la formation pour adulte, le principal objectif** est que les apprenants réfléchissent, discutent et trouvent une solution en fonction de leur expérience et des connaissances acquises pendant la formation.

Le(s) formateur(s) doivent mettre l'accent sur les différentes approches qui permettent d'établir les faits sur le terrain et d'atténuer les menaces contre les enfants à Bagira, Goio et Kasinga.

- 1) Quelles sont les mesures que pourraient prendre les militaires de la UNSME pour atténuer les menaces contre les enfants, à Bagira, Goio et Kasinga ?
 - a) *Le commandant de secteur/de brigade doit envisager de maximiser le recours aux patrouilles, en se concentrant sur des horaires et des lieux spécifiques, afin de dominer le terrain dans les villes et les zones minières où les enfants peuvent être en danger et où les communautés peuvent avoir fait l'objet de menaces*
 - b) *Le commandant de secteur/de brigade doit envisager une présence militaire temporaire des Nations Unies (par ex., une base opérationnelle temporaire) à Red Lava et dans les villes menacées*
 - c) *Le commandant de secteur doit envisager le déploiement d'un personnel militaire dans des zones à hauts risques pour appuyer l'équipe mixte de protection de la population civile*
 - d) *Lors de la collecte d'informations, les unités doivent utiliser les indicateurs d'alerte précoce des six violations graves commises contre les enfants, intégrer les considérations liées au genre dans leurs observations et définir des réponses à court ou moyen terme, en phase avec le niveau de protection et de menaces sécuritaires*
 - e) *Le commandant de secteur doit appuyer le dialogue du personnel civil chargé de la protection de l'enfance avec les groupes armés locaux pour faire cesser et prévenir les violations graves contre les enfants*
- 2) Quelles composantes de mission et acteurs extérieurs doivent prendre part à l'opération ou en être informés ?
 - a) *Il faut impérativement que le quartier général du secteur/de brigade entretienne un dialogue/une collaboration étroite avec le personnel chargé de la protection de l'enfance de la mission dans la planification et l'exécution de cette opération*
 - b) *Le chef de bureau local et le groupe de protection des hauts responsables : pour veiller à ce que les points de vue des composantes civiles, y compris la protection de l'enfance, les droits de l'homme, la protection des civils, etc. soient intégrés dans la planification militaire tactique*

- c) *Homologue de la force régionale déployée récemment : pour renforcer la coopération et la cohérence des stratégies et des interventions conformément aux normes internationales reconnues et aux obligations du Pays E*
- d) *Personne référente de la composante militaire en matière de protection de l'enfance : qui est le principal point de contact pour la coordination avec le personnel civil chargé de la protection de l'enfance et d'autres parties prenantes compétentes sur le terrain (par ex., le Département de l'éducation, l'UNICEF, pour comprendre pourquoi les enfants ne sont pas scolarisés*
- e) *Cellules G2 et G5 : coordination relative aux besoins en renseignement/information, planification et mesures d'atténuation notamment par le biais du système fondé sur les données et les tableaux de bord des conflits*
- f) *Le Mécanisme de coordination du renseignement aux fins du maintien de la paix : pour influencer les liens des groupes armés avec les réseaux criminels transnationaux qui profitent de l'exploitation illicite de ressources naturelles et du travail des enfants*
- g) *Personnes référentes de UNPOL en matière de criminalité grave et organisée/équipes de police spécialisée : doivent conduire les discussions avec les autorités de la police du gouvernement hôte sur (i) l'appui à la prévention des flux illicites des armes/ressources et la fin du recrutement et de l'utilisation des enfants pour des activités minières, notamment sur les sites artisanaux ; et (ii) le renforcement et le plaidoyer pour des mesures de responsabilisation des auteurs de violations graves.*
- h) *Forces armées du gouvernement hôte local : le commandant de secteur/de brigade doit faire part de ses préoccupations et discuter avec les forces armées du gouvernement hôte local de ce qui peut être fait, y compris conjointement, pour renforcer la sécurité dans la zone frontalière de Red Lava et restaurer un contrôle légitime des opérations minières*

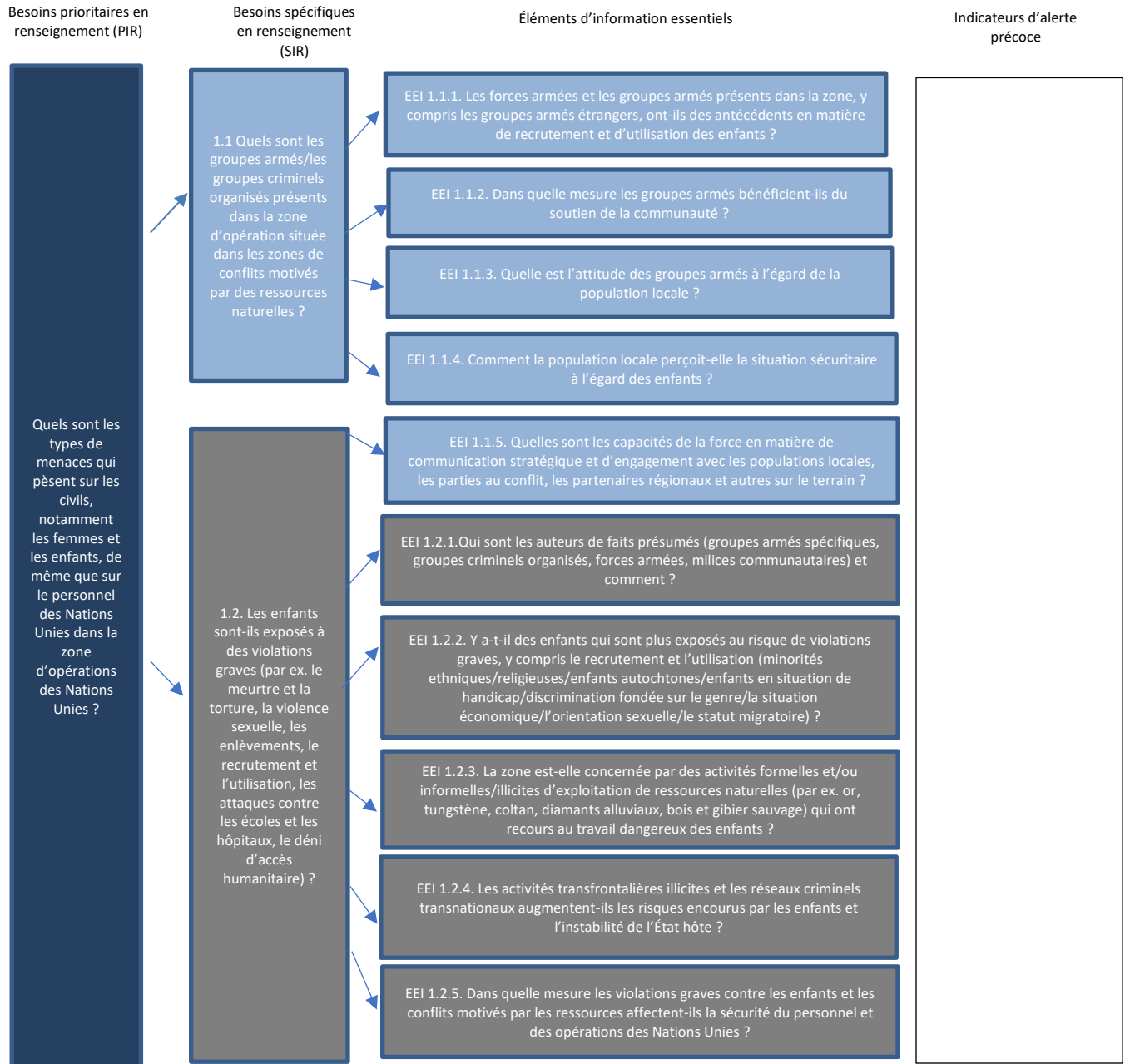
3) **Conseils sur l'engagement communautaire**

- a) *Les pelotons/équipes d'engagement doivent collecter des informations tirées des indicateurs d'alerte précoce, et sur les acteurs à l'origine des menaces, les vulnérabilités communautaires et les mécanismes d'autodéfense, y compris les perceptions de la population et les opinions des enfants concernant les menaces de sécurité pour guider les réponses de la UNSME*

4) **Quels types de violations et violences contre les enfants sont susceptibles de survenir dans la zone des villes frontalières et quelles sont leurs implications pour le personnel militaire de la UNSME ?**

- a) *Les attaques/intimidations commises contre le personnel scolaire constituent une violation grave, et privent les enfants de leur droit à l'éducation. Les enfants déscolarisés peuvent être exposés à des violations graves comme le recrutement et l'utilisation, les enlèvements et les violences sexuelles*
- b) *Les incursions des éléments de groupes armés dans les communautés ont pour but d'exploiter les garçons et les filles peuvent conduire au recrutement et à l'utilisation d'enfants, aux enlèvements, au viol et à d'autres formes de violence sexuelle. Les acteurs corrompus de l'État hôte peuvent aussi être derrière ces graves violations*

- c) *Les opérations militaires et de police menées par les forces du Gouvernement doivent être menées conformément au droit international humanitaire et au droit et aux normes des droits de l'homme. L'arrestation et la détention arbitraires ainsi que les mauvais traitements peuvent entraîner des violations graves contre les enfants. L'absence de principe de responsabilité a une implication négative pour le personnel en uniforme de la UNSME car il peut être perçu comme un soutien des auteurs de faits issus du gouvernement*
 - d) *Les changements climatiques peuvent influencer les facteurs qui conduisent à ou exacerbent les conflits et les violences qui touchent les enfants. Les enfants qui vivent dans la pauvreté ou en milieu rural peuvent être particulièrement vulnérables à l'égard des changements climatiques. Les longues périodes de sécheresse comme celles subies par certaines communautés à Red Lava pourraient mener à des situations chroniques d'inégalité où les relations sociales se détériorent et entraînent des heurts intercommunautaires. L'impact des changements climatiques sur les conflits violents peut conduire au recrutement d'enfants et à d'autres violations graves et violences y compris des meurtres, des violences sexuelles et des viols, au trafic, au mariage forcé et au travail forcé.*
 - e) *Les réseaux criminels transnationaux alimentés par les conflits motivés par des ressources naturelles et le commerce non réglementé des armes pour attirer plus de groupes armés venant notamment de pays voisins, accroître les conflits armés et les heurts intercommunautaires et ouvrir de nouveaux fronts d'instabilité dans le pays et dans la région frontalière, ce qui implique des répercussions sur la sécurité et la crédibilité de la mission et du personnel. Les flux et les activités illicites accroissent le risque de violations graves commises contre les enfants et d'autres crimes graves comme le trafic d'enfants.*
- 5) Décomposer les besoins prioritaires en renseignement et les besoins spécifiques en renseignement en séries de questions plus courtes (éléments d'information essentiels) qui reflètent les préoccupations du commandant du bataillon ou du secteur/de la brigade en matière de protection de l'enfance et sur le plan opérationnel, à Red Lava



6) Identifier des indicateurs d'alerte précoce spécifiques aux violations graves contre les enfants pour le scénario proposé en vue d'aider les unités militaires à acquérir des informations

a) *Les indicateurs précoces des six violations graves contre les enfants sont explicités dans l'Annexe 9 du Manuel à l'intention du personnel chargé de la protection de l'enfance dans les opérations de paix des Nations Unies du DPO-DPPA, 2023. Ce scénario présente des indications de violations possibles par ex. le recrutement et l'utilisation, l'enlèvement, y compris les déplacements transfrontaliers, pour les besoins du travail forcé des*

enfants/la violence/l'exploitation sexuelle ; l'arrestation de combattants armés, y compris les enfants et les menaces contre les enseignants.